



Formation professionnelle initiale: édiction du SEFRI

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a édicté ce qui suit:

Diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre des procédures de qualification de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale

La liste des diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre des procédures de qualification de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale a été mise à jour et entre en vigueur au 1^{er} août 2019.

Concernant le **diplôme d'études en langue française (DELF)**, seul le **niveau B2** est reconnu pour l'instant. Une demande de recertification a été déposée pour les autres niveaux. L'issue de cette procédure sera connue au début du mois de mai 2019. Il n'est ainsi pas exclu que la liste soit encore complétée à ce moment-là. Le cas échéant, l'information sera transmise.

La liste des diplômes de langue étrangère reconnus est consultable ici: [lien](#)